

Mairie d'Asnières-sur-Seine Hauts-de-Seine

Où vous adresser pour effectuer votre démarche ?

SERVICE IDENTITÉ – HÉBERGEMENT

Prendre rendez-vous en ligne ou par tél :

www.mairieasnieres.fr - rubrique « Démarches en ligne »

du lundi au vendredi : de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 00 à 16 H 30

16, place de l'Hôtel de Ville

☎ 01.41.11.12.05 / 16.05 / 17.74

dernier ticket d'attente délivré ¼ heure avant la fermeture

Samedi : de 9 H 00 à 11 H 30

Le service est fermé pendant les samedis des vacances scolaires de juillet et août



Mairie Annexe Les Hauts d'Asnières - sur RDV en ligne ou par tél

www.mairieasnieres.fr - rubrique « Démarches en ligne »

du lundi au vendredi de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 00 à 16 H 30

45, rue Henri Poincaré - ☎ 01.41.11.16.89

Fermé le samedi



Mairie Annexe Belfort - sur RDV en ligne ou par tél

www.mairieasnieres.fr - rubrique « Démarches en ligne »

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 00 à 16 H 30

23, rue de Belfort

☎ 01.47.33.10.91 - 01.47.33.05.15

Fermé le samedi



- 1 demande de carte nationale + 1 demande de passeport pour la même personne = 1 RDV
- 1 demande carte nationale par personne = 1 RDV - si 2 demandes ou plus, 2 RDV ou plus.
- 1 demande de passeport par personne = 1 RDV - si 2 demandes ou plus, 2 RDV ou plus

LE RETRAIT DES PIÈCES D'IDENTITÉ SE FAIT SANS RDV



PASSEPORT

Mise à jour effectuée le 10 décembre 2018

- Pour suivre l'évolution de votre demande de pièce après dépôt, rendez-vous sur le site internet du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr
 - ▶ Rubriques : A votre service / vos démarches / carte nationale d'identité et passeportSaisir ensuite le numéro de votre demande qui vous a été remis lors du dépôt de votre dossier. Ce numéro figure sur le récépissé de dépôt.

PRESENCE DU DEMANDEUR

Lors de la demande, la présence de la personne concernée est obligatoire quel que soit son âge (même les bébés). L'enfant mineur doit être accompagné de son représentant légal (père, mère, tuteur, ...) muni de l'original de sa pièce d'identité ou le titre du séjour, ce dernier doit être en cours de validité et adresse à jour.

Lors du retrait du passeport, la présence du demandeur majeur ou du mineur âgé de 12 ans et plus avec son représentant légal est obligatoire et munis du récépissé de dépôt de la demande et d'une pièce d'identité originale.

Un système de télé-service « [pré-demande passeport](#) » est mis en place afin de simplifier et réduire le temps de traitement de la demande au guichet et rendre le titre plus sécurisé. Ce système ne dispense pas de prendre un RDV et d'être présent lors de la demande.

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

PIÈCES À FOURNIR

originaux + photocopies (de bonne qualité et non découpées),

LA COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

de moins de 3 mois, uniquement en cas de première demande si vous êtes né en France dans une ville non rattachée à COMEDEC. La mention de nationalité française doit figurer sur l'acte de naissance si vous êtes devenu français.

Pour vérifier les villes adhérentes à COMEDEC, utiliser le lien suivant :

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Le service central d'état civil, concernant les personnes nées à l'étranger, est rattaché à COMEDEC

LA PREUVE DE VOTRE IDENTITÉ

Renouvellement OU 1 ^{ère} demande, perte ou vol	Ancien passeport
	Carte d'identité ou carte de séjour ou de résident
	A défaut des pièces précitées, fournir un document officiel avec photo (permis de conduire, carte professionnelle, carte militaire, permis de chasse...). Sinon, le dernier avis d'imposition + la carte électorale + l'attestation de sécurité sociale

LA DÉCLARATION DE VOL OU DE PERTE

- **En cas de vol**, fournir la déclaration de vol établie au commissariat – *Commissariat de police d'Asnières – 12, rue du Château – 01 41 11 83 10*
- **En cas de perte**, déclarer celle-ci auprès d'un de nos agents le jour du dépôt de la demande de renouvellement.

DES TIMBRES FISCAUX

A acheter dans un bureau de tabac ou sur le site des impôts : <https://timbres.impots.gouv.fr>

- Pour les majeurs : 86 euros en timbres fiscaux

- pour les mineurs de plus de 15 ans : 42 euros en timbres fiscaux

- pour les mineurs de moins de 15 ans : 17 euros en timbres fiscaux

DEUX PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ

Identiques, en couleur, sur fond clair et uni mais non blanc, **de moins de 6 mois**, dimensions : 3.5 cm x 4.5 cm. Le visage doit entrer entièrement dans le cadre, être bien dégagé et prendre entre 70 % et 80 % de la hauteur de la photo. Tête droite et nue, strictement de face, bouche fermée, expression neutre, sans reflet ou zones d'ombre, de bonne qualité sans pliures ni traces (pas de photos scannées ni autocollantes). **Attention** : ne pas les découper

LE JUSTIFICATIF DE DOMICILE

(de moins de 3 mois)

- Quittance de loyer d'un O.P.H.L.M ou d'une agence immobilière, appel de charges, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition sur le revenu, taxe foncière ou d'habitation, attestation d'assurance habitation... (PDF accepté). La quittance de loyer émanant d'un bailleur particulier n'est pas recevable.
- **Si vous êtes hébergé** (même chez vos parents pour les majeurs), fournir :
 1. un justificatif du domicile récent au nom de la personne qui vous héberge (voir liste précédente).
 2. **original** + copie recto verso de la **pièce d'identité de l'hébergeant**. Si carte de résident ou carte de séjour, elle doit être **en cours de validité et adresse à jour**
 3. une **attestation de moins de 3 mois** rédigée sur papier libre, précisant que vous êtes hébergé depuis **plus de 3 mois**, datée et signée par **l'hébergeant** (« Je, soussigné __, demeurant __, atteste héberger __ depuis __ »)

LE JUSTIFICATIF DE NATIONALITÉ FRANÇAISE SI 1^{ère} DEMANDE

- Décret de naturalisation, déclaration de nationalité française **ou** certificat de nationalité française.
- **A défaut**, si la mairie n'a pas adhéré à COMEDEC, une copie intégrale de l'acte de naissance avec preuve de la nationalité française figurant en mention marginale

Pour information : **Tribunal d'Instance d'Asnières sur Seine - 112 av de la Redoute ☎ 01.41.47.41.20**

Pour les mentions : ÉPOUSE, VEUVE, NOM D'USAGE

Fournir le justificatif approprié (acte de décès, jugement de divorce, copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois ...)

CONCERNANT LES MINEURS

- **En cas de séparation ou de divorce des parents** : jugement complet avec précisions sur l'autorité parentale et les modalités de garde. Si résidence **alternée**, fournir les 2 justificatifs de domicile et les pièces d'identité des parents.
- **Nom d'usage** : autorisation écrite plus l'original de la pièce d'identité du parent qui ne signe pas l'autorité parentale.
- **Restituer le Titre républicain** le cas échéant.